

INSCRIPTIONS

1. Envoyez un mail à info@absym-wallonie.be avec votre nom, prénom, numéro INAMI et choix de formule : présent sur place ou webinaire.

Ou Uniquement pour la formule webinaire : inscription directement via le lien <https://bluepoint.clevercast.com/webcast/registration/w-qwM36W>

2. Payez votre inscription (peu importe la formule choisie) :

25 euros pour les membres de l'ABSyM

75 euros pour les non membres

À verser sur le compte CBC BE53 7320 3913 9753 avec, en communication : Nom, prénom + « séminaire 26.11 »

MODALITES DE PARTICIPATION

POUR LE WEBINAIRE :

- Suite à votre inscription (par notre intermédiaire ou directement via le lien à cet effet), vous recevrez un lien qui vous permettra d'accéder à la plateforme de diffusion le jour-même.
- Afin de vérifier votre participation au séminaire, l'heure de votre connexion ainsi que la durée de votre connexion seront enregistrées.
- Vous recevrez une attestation de participation et le reçu pour votre paiement par mail endéans la semaine suivant le séminaire.

POUR LE SEMINAIRE EN PRESENCE PHYSIQUE

Adresse du jour : Centre BluePoint de Liège, Boulevard Emile de Laveleye 191 à 4020 Liège. Parking gratuit disponible aux alentours et parking payant disponible sous le centre. Accueil et pause-café/viennoiseries offerts aux participants.

- Vous devrez signer la liste des présences sur place.

- Vous recevrez votre attestation de participation et le reçu de votre paiement le jour-même.



Où s'arrêtent les droits du patient et où commencent les droits du médecin ?

Samedi 26 novembre 2022 - de 9h00 à 12h30

Accréditation demandée en éthique et économie
Formule hybride

(Webinaire en direct et présence physique au centre BluePoint de Liège)


Syndicat des Médecins
généralistes et spécialistes wallons ASBL



PROGRAMME

8h30 à 9h : Accueil (café – viennoiseries)

9h00 à 9h10 : Introduction

Anne-Françoise Ziegels, Secrétaire Général de l'ABSyM Wallonie et Conseiller Juridique

9h10 à 9h40 : Contexte général des droits des médecins et des droits du patient

Me Éric Thiry, Avocat au Barreau de Bruxelles

9h40 à 10h10 : Droit à l'information et consentement

Pr. Geneviève Schamps, Vice-rectrice du secteur des sciences humaines à l'UCLouvain

10h10 – 10h20 : PAUSE

10h20 – 10h50 : Le Dossier Médical (classique et informatisé)
- Part 1. Cadre

Me Anouk Gille, Avocate au Barreau de Bruxelles

10h50 – 11h30 : Le Dossier Médical (classique et informatisé)
- Part 2. Accès, transfert et violation des données médicales et droits du patient

Me Jean Herveg, Directeur de recherche au CRIDS-NADI, Université de Namur, Faculté de droit & Avocat au Barreau de Bruxelles

11h30 – 12h00 : Les soins à distance - la vidéo et téléconsultation : droits des parties et responsabilité du médecin

Pr Jean-Marc Hausman, Professeur à l'UCLouvain

12h00 – 12h30 : Droit à l'euthanasie

Me Gilles Genicot, Avocat à la Cour de cassation, maître de conférences ULiège, co-président de la Commission fédérale de contrôle et d'évaluation de l'euthanasie, membre du Comité consultatif de Bioéthique

12h30 – 13h00 : Conclusion et séance de questions-réponses.

Vincent Liévin, Journaliste indépendant spécialisé en santé et en politique de la santé

Cette année marque les 20 ans de la Loi sur les droits du patient. L'occasion pour nous de nous pencher sur ces droits mais également sur ceux du médecin. Si les patients ont vu leurs droits consacrés dans un texte dédié à cet effet, ce n'est pas le cas des médecins. Cela ne veut pourtant pas dire qu'ils en sont démunis.

Au travers d'une analyse principalement de la Loi sur les droits du patient, de la Loi relative à la qualité de la pratique des soins de santé, du RGPD, de la jurisprudence et de la déontologie, nos orateurs vont tenter de délimiter les droits des uns et des autres.

Après **une remise en contexte** de la thématique et un aperçu global de ces différents droits, nous aborderons plus spécifiquement le **droit à l'information et le consentement** du patient sous ses différents aspects.

Nous passerons ensuite un long moment sur **le dossier médical** (classique et informatisé). Dans un premier temps, notre orateur passera en revue les obligations liées à ce dossier (de tenue, de conservation, son contenu,...) en faisant un focus sur l'aspect informatique. Dans un second temps, un autre orateur se penchera sur la question de **l'accès** à ce dossier médical avec les possibilités de **transfert** de données de santé et les risques de **violation**.

Les droits du patient sur ses données, notamment au regard du RGPD et de la Loi qualité, seront abordés.

Nous passerons ensuite à l'étude de deux situations particulières à la lumière des droits des médecins face aux droits des patients : le cas de la **vidéo et de la téléconsultation** et le cas de **l'euthanasie** dont la loi aura 20 ans cette année avec, à la clef, un projet de réforme.